

Contrat de réservation d'un mobil-home



ENTRE LE LOUEUR

Camping Do Mi Si La Mi
31, rue de la Vierge - St Julien Plage
56170 QUIBERON
tél. : 02 97 50 22 52
camping@domisilami.com

R.C. Lorient 2000 B449
N° SIRET : 432 926 525 00010
Code APE : 5530 Z
n° TVA intracommunautaire : FR 27 432 926 525

ET LE LOCATAIRE

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél. :

e-mail :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le Loueur met à la disposition du Locataire un mobil-home équipé et aménagé sur un emplacement de camping. Celui-ci est prévu pour 4 personnes ou, s'il s'agit d'une famille « parents-enfants », 6 personnes maximum (bébé compris).

Un seul véhicule est accepté par emplacement. Les animaux **NE SONT PAS** admis. Le nettoyage du mobil-home est effectué par le locataire. Un dépôt de garantie de 200 € est demandé à l'arrivée.

Le Locataire s'engage à occuper le mobil-home personnellement ou avec sa famille et à régler le solde une semaine avant l'arrivée. Il accepte sans réserve les engagements du contrat, les conditions de location et le règlement intérieur du camping.

Pour que cette location soit définitivement enregistrée, le Locataire devra retourner le contrat complété et signé, accompagné du chèque d'acompte. Dans la mesure des places disponibles à réception du contrat, le Loueur le signera et le renverra par email (ou par courrier).

Nombre de personne : Adulte(s) (+ 10 ans) : Enfant(s) (de 2 à 10 ans) : Bébé(s) (- de 2 ans) :

- Draps de lit simple 7 €/pers. Location lit bébé 2 €/jour ou 10 €/sem.
 Draps de lit double 14 €/2 pers. Location kit bébé (chaise haute, baignoire, matelas à langer) 2 €/jour

ARRIVÉE 16 h samedi le / / 2012
ou mercredi le / / 2012

DÉPART 10 h samedi le / / 2012
ou mercredi le / / 2012

Soit nuit(s) à€ =€
Soit semaine(s) à€ =€
TOTAL DU SÉJOUR =€
Dont acompte de 25 % =€
et solde avant arrivée =€

Type Mobil-home	Tarifs (A, B, C ou D)
<input type="checkbox"/> Mobil-home 1er Prix	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Mobil-home Nature	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Mobil-home Nature T	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Mobil-home Confort	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Mobil-home Confort T	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Mobil-home Grand Confort	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Mobil-home Famille Éco	<input type="checkbox"/>

« Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 5,5% et une taxe de séjour de 0.40€ applicables au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA et/ou de la taxe de séjour applicables, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve »

LE LOUEUR

Fait à Quiberon le/...../.....

Signature :

LE LOCATAIRE

Fait à

le/...../.....

Signature :

Conditions de réservation

La SARL Do Mi Si La Mi est un camping privé classe 3 étoiles par arrêté préfectoral du 23/11/2011.

Extrait du règlement intérieur du camping Do Mi Si La Mi :

Le bureau d'accueil est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 19h.

Toute personne devant séjourner ou rendre visite sur le terrain de camping doit, au préalable, se présenter à l'accueil pour remplir une fiche d'entrée, y décliner son identité et prendre l'engagement de se conformer au règlement intérieur.

Un seul véhicule est accepté par emplacement et les visiteurs laissent leur véhicule à l'extérieur du camping. Pour des raisons de sécurité il est demandé de rouler au pas et de limiter la circulation à l'intérieur du camping. Les chemins d'accès doivent rester libres en permanence. La priorité est donnée aux piétons.

Les vélos évolueront dans le même esprit de sécurité sous la responsabilité des parents. Du 1er juillet au 31 août, l'entrée du camping est fermée aux véhicules de 23h00 à 7h00. En dehors de ces dates, toute circulation nocturne est limitée au strict nécessaire.

Les aires de jeux sont gratuites et sous la responsabilité des parents. Les voies d'accès dans le camping, ne sont ni un terrain de jeux, ni un terrain de sport, les déplacements des enfants avec leur moyen de locomotion doivent se faire à vitesse réduite sous la responsabilité des parents.

Les usagers du camping sont instamment priés d'éviter tous bruits, discussions et jeux qui pourraient gêner leur voisin. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres de voiture doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 23 h 00 et 7 h 00 et aucun rassemblement ne sera permis dans les installations du camping, voies communes, aires de jeux et emplacements.

Le camping Do Mi Si La Mi participe au recyclage des ordures ménagères. Par conséquent, il s'est équipé de conteneurs spécifiques. Le tri devra être effectué par tous les campeurs. Les fiches explicatives se trouvent aux points recyclages.

Clauses et conditions particulières pour la location d'un mobil-home :

Le camping Do Mi Si La Mi dénommé « le loueur » met à la disposition du « locataire » un mobil-home équipé et aménagé sur un emplacement de camping. Le locataire s'engage à occuper le mobil-home personnellement ou avec sa famille et à n'en jouir qu'à titre de résidence de loisir.

La location concerne un mobil-home mais ne permet pas l'implantation d'une tente sur le même emplacement. L'emplacement est prévu pour une installation de quatre personnes. S'il s'agit d'une famille (parents et enfants), et uniquement dans ce cas, il sera accepté jusqu'à quatre enfants (bébé compris) en plus des deux parents. Le locataire est responsable des personnes qui occuperont la résidence. Il veillera à ce qu'elles se présentent à l'accueil, acceptent et respectent les clauses du règlement intérieur du camping.

Les animaux sont interdits dans les mobil-homes et dans les véhicules accompagnants.

Un seul véhicule est accepté par emplacement et les visiteurs laissent leur véhicule à l'extérieur du camping. Les arrivées se font le samedi ou le mercredi à partir de 16 h 00 et jusqu'à 19 h 00. Les départs sont prévus le samedi ou le mercredi à 10 h 00.

La réservation garantit une location aux dates choisies, mais en aucun cas un emplacement précis. Pour que la location soit définitivement enregistrée, le locataire devra retourner un exemplaire du contrat complété et signé accompagné d'un acompte de 25 % du montant total. Dans la mesure des places disponibles à réception du contrat, le loueur renverra un exemplaire contresigné au locataire. Le solde est à régler 8 jours avant l'arrivée.

Un dépôt de garantie est demandé à l'arrivée. Celui-ci est renvoyé après vérification du mobil-home.

Le mobil-home doit être propre, en bon état et complet (inventaire). Le nettoyage du mobil-home est effectué par le locataire.

En cas de désistement, et quelle qu'en soit la cause, la totalité du séjour sera dûe car le contrat de location ne comprend pas de garantie annulation.